Comité de bassin
de la Guadeloupe

Comité de Bassin de la Guadeloupe

Réunion du 10 juillet 2015 au WTC (Pointe à Pitre)

Le vendredi 10 juillet 2015 s'est tenue au World Trade Center de Jarry, une réunion plénière du comité de bassin sous la présidence de M. Jean-Jacques JEREMIE, vice-président.

Étaient présents :

REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT
Mme Justine BENIN
M. Jocelyn SAPOTILLE (n'a pas pris part au vote)
M. Marcel SIGISCAR

REPRESENTANTS DES COMMUNES ET EPCI
Mme Maguy CELIGNY
Mme Marie-Luce PENCHARD
M. Julien GAMIETTE
M. Adrien Jean LUBIN

REPRESENTANTS DES DIVERSES CATEGORIES D'USAGERS
Mme. Pauline COUVIN-ASDRUBAL
Mme. Mylène MUSQUET-VALENTIN
M. M. Jean COURTOIS
M. Sylvain DUPUIS
M. Philippe GODOC
M. Sony DE SOUZA

REPRESENTANTS DES SOCIO PROFESSIONNELS
M. Jean-Jacques JEREMIE, vice-président du comité de bassin

REPRESENTANTS DE L'ETAT
M.Daniel NICOLAS, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe représentant le Préfet,
Mme Pascale FAUCHER, représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
M. Thierry JACQUIER, représentant le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
M. Fabrice LE MESNAGER, représentant le Directeur de la Mer,
M. Jean-Marie SCHMIDER, représentant le Directeur Régional des Finances Publiques,
M.Jean-Marc MOMPELAT, Directeur régional du BRGM.

Assistaient également à la séance :

M. Fabien BARTHELAT, chargé de mission à la DEAL,
M. Benjamin DE WEPPE, élève-ITPE à la DEAL,
Mme. Linda DOCAN, responsable « Eau et Assainissement » à l'Office de l'Eau,
Mme Marie-Elise DONGAL, directrice-adjointe de l'Office de l'Eau,
Mme Marguerite JOYAU-DAHOMAY, cheffe du service environnement au Conseil régional,
Mme Ericka MERION, Directrice d'études Qualistat.

Pouvoirs donnés :

- *à la DEAL : pouvoir de l'ONEMA*
- *à la DAAF : pouvoir de l'ARS*
- *à M. Marcel SIGISCAR : pouvoir de Mme MAXO*
- *à Mme Maguy CELIGNY : pouvoir de M. Christian BAPTISTE*
- *à M. Jean COURTOIS : pouvoir de M. Michel CLAVERIE-CASTETNAU*
- *à M. Sony DE SOUZA : pouvoir de Mme Muriel PAQUION*

Après avoir constaté que le quorum des membres était atteint (24 membres présents ou représentés sur 33), la séance débute à 14h30 sous la présidence de M. Jean-Jacques JEREMIE, vice-président du comité de bassin, et en la présence de M. Daniel NICOLAS, représentant le Préfet, qui remercient les participants.

Il est rappelé que la séance débutera par l'élection du nouveau président du Comité de Bassin, se poursuivra par la désignation de nouveaux membres du comité de bassin qui siégeront au conseil d'administration de l'Office de l'Eau et se terminera par une présentation des résultats préliminaires de la consultation du public sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI).

1. Élection du président du comité de bassin

En application de l'article R213-52 du code de l'environnement, le comité de bassin est renouvelé tous les six ans. Lors du dernier renouvellement intervenu en juillet 2014, M. Marcel SIGISCAR, l'un des 3 représentants du département au sein de cette instance a été élu président du comité de bassin.

Cependant, lorsqu'un président de bassin renouvelle le mandat pour lequel il a été désigné membre du comité de bassin, il doit remettre son mandat de président en jeu au sein du comité de bassin. Il y a donc d'abord nouvelle désignation en tant que membre, puis nouvelle élection au comité de bassin.

Suite aux élections départementales de mars 2015, le Conseil départemental réuni en séance plénière le 29 avril 2015 a désigné ses 3 représentants au comité de bassin de la Guadeloupe. M. SIGISCAR réélu au Conseil départemental conserve son mandat de représentant du département au sein du comité de bassin; M. Jocelyn SAPOTILLE et Mme Justine BENIN ont été désignés par le Conseil départemental en remplacement de M. Laurent BERNIER et M. Eddy CLAUDE MAURICE.

L'arrêté préfectoral DEAL/RN-2015-014 du 26 mai 2015, transmis aux membres du comité de bassin avec la convocation, a modifié la composition du comité de bassin pour prendre en compte ces nouvelles désignations.

Après avoir constaté que le quorum des votants était atteint (16 votants sur 24), la DEAL rappelle les modalités de l'élection du président du comité de bassin qui sont régies par l'article R213-56 du code de l'environnement qui stipule que « le président est élu soit parmi les représentants des collectivités territoriales, soit parmi les représentants des usagers et les personnalités qualifiées, soit parmi les représentants désignés par l'Etat, au titre des milieux socioprofessionnels. Les représentants désignés par l'Etat ne prennent pas part à ce vote, à l'exception de ceux désignés au titre des milieux socioprofessionnels».

L'article 7 du règlement intérieur précise en outre :
« Le comité procède à ces élections (président et vice-président) au scrutin secret. Ce scrutin ne peut valablement avoir lieu que si la moitié des membres appelés à voter sont présents ou représentés. Aux deux premiers tours, la majorité est requise. Au troisième tour, la majorité relative suffit; en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est proclamé élu. »

Le vice-président du comité procède à un appel à candidature pour le poste de président du comité de bassin. Seul M. Marcel SIGISCAR se déclare candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Sur les 16 votants, 14 voix se sont exprimées en faveur du candidat et 2 bulletins blancs ont été recensés.

M. Marcel SIGISCAR est élu président du comité de bassin, et s'installe immédiatement dans sa fonction, succédant ainsi à M. JEREMIE qui lui cède la présidence de séance.

M. Marcel SIGISCAR remercie les membres présents pour la confiance qu'ils lui témoignent par ce vote. Il annonce qu'il va s'attacher à poursuivre avec l'aide de l'État et l'ensemble des collèges du comité de bassin les efforts engagés pour améliorer durablement l'alimentation en eau potable et l'assainissement de la Guadeloupe.

2. Désignation de nouveaux membres du Comité de Bassin au Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau

Deux nouveaux membres, Mme. Justine BENIN et M. Jocelyn SAPOTILLE, ont été désignés par le Conseil départemental pour remplacer ses deux représentants sortants, MM. Laurent BERNIER et Eddy CLAUDE-MAURICE, au conseil d'administration de l'Office de l'Eau.

Le comité de bassin entérine cette désignation qui fera l'objet d'une délibération.

3. Présentation des résultats préliminaires de la consultation du public sur les projets de SDAGE et de PGRI

À la date du comité de bassin, les résultats définitifs de la consultation du public sur les projets de SDAGE et de PGRI n'étaient pas disponibles, ce sont les résultats préliminaires qui sont présentés par Mme Ericka MERION, Directrice d'études chez Qualistat.

1954 questionnaires ont été renseignés pour le projet de SDAGE et 1786 pour le projet de PGRI.

La présentation des résultats préliminaires est annexée au présent compte-rendu.

4. Discussions et questions diverses

Sur le SDAGE

M. Jean-Marc MONTPELAT demande si des habitants de Saint-Martin ont participé à cette consultation. Mme. Ericka MERION lui indique que seuls 5 bulletins émanant de personnes domiciliées à Saint-Martin ont été comptabilisés. Toutefois elle précise que ces personnes se trouvaient en Guadeloupe lors de l'enquête. Les questionnaires étaient disponibles à la préfecture déléguée des Îles du nord et accessibles par internet.

Mme. Marie-Luce PENCHARD s'interroge sur la rédaction de certaines questions de la consultation qui pouvaient prêter à diverses interprétations comme l'avait d'ailleurs souligné Mme. Ericka MERION dans sa présentation. Elle trouve surprenantes les réponses aux questions relatives à la qualité du service public de l'eau au regard des difficultés d'alimentation en eau que connaît la population, et considère que la problématique prix de l'eau a pu interférer dans les résultats.

DEAL et Office de l'Eau indiquent que les questionnaires ont été élaborés localement par une commission dédiée désignée par le Comité de Bassin ; seules quelques questions rédigées au niveau national figuraient dans les consultations conduites dans l'ensemble des bassins. Il demeure que le décalage entre les consultations sur ces grands programmes et les problèmes quotidiens de la population (prix, disponibilité de l'eau...) est parfois gênant. Ce sujet a été aussi évoqué en CNE, indique M Sigiscar.
Mme Pascale FAUCHER précise en outre que ce type d'action de consultation sert également à informer la population et à la sensibiliser sur les grands enjeux de société.

Sur le PGRI

M. Philippe GODOC rappelle qu'il est attendu que le changement climatique ait comme conséquence une hausse du niveau des mers et une augmentation de la fréquence des submersions marines. Il se demande si, dans le PGRI, la hausse générale du niveau des mers est indiquée comme une cause potentielle d'inondation.

M. Jean-Marc MONTPELAT est surpris par le fait que la majorité des personnes consultées déclare être informée de la vulnérabilité de leur résidence aux inondations par leurs familles ou leurs connaissances. Il s'interroge sur l'efficacité de la communication autour notamment des plans de prévention des risques. À ce titre, Mme Ericka MERION rappelle que les documents déposés en mairie lors des enquêtes publiques sont très peu consultés.

Sur ce sujet, M. Daniel NICOLAS informe les participants que sera prochainement disponible sur internet un système d'information géographique permettant à tous de visualiser à l'échelle parcellaire les risques naturels.

Mme Pascale FAUCHER annonce que la consultation institutionnelle n'a fait l'objet que de très peu de retours. M. Marcel SIGISCAR regrette ce défaut de participation et estime qu'il faut poursuivre la sensibilisation de tous et mieux impliquer les décideurs pour améliorer la gouvernance.

M. Marcel SIGISCAR revient brièvement sur les discussions qui ont eues lieu au Comité National de l'Eau du 7 juillet 2015 auquel il assistait et qui ont notamment porté sur les modes d'exploitations en régie ou par des prestataires, ainsi que sur le prix de l'eau. Il informe également les participants que le Comité National de l'Eau a donné un avis favorable au projet de SDAGE et suggéré quelques observations.

Au rang des consultations nationales, Mme Pascale FAUCHER ajoute que les différents projets de SDAGE ont reçu un avis défavorable du Conseil Supérieur de l'Énergie, au motif qu'ils ne prenaient pas suffisamment en compte le potentiel hydroélectrique des territoires.

5. Conclusion

Le secrétariat du comité de bassin propose de tenir la séance d'approbation hors de la période de réserve électorale et d'arrêter une date dès à présent. Après consultation des participants, il est convenu que le prochain Comité de Bassin se tiendra le **jeudi 22 octobre 2015** à **9h** à **Basse-Terre**.

Le président remercie les participants et lève la séance à 15h45.

Le Président du Comité de Bassin

Marcel SIGISCAR